Michèle FREUD FORMATIONS

École spécialisée en thérapies brèves

157 avenue des Campotels
83700 SAINT RAPHAEL
Tél. : 04 94 40 44 71

michelefreud@orange.fr

www.michelefreud.com

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous présenter le programme du cycle de spécialisation de Praticien en thérapies brèves et sophrothérapeute. Fruit de nombreuses années d'études et de recherche, ce programme est réactualisé chaque année.
Nos formations sont interactives et dispensées par des enseignants ayant à cœur de partager avec passion leur pédagogie et leur expérience clinique.

Notre objectif

- Vous offrir la possibilité de parfaire vos connaissances et développer de nouvelles compétences professionnelles
- Expérimenter la pratique sous la supervision d'experts.

Nos atouts

- Une expérience de 28 années d'enseignement
- Des cours personnalisés avec un nombre limité à 18 participants maximum
- La transmission d'un savoir-faire et d'un savoir-être dans un environnement serein et verdoyant, proche de la mer.

Notre spécificité

- L'enseignement basé sur une pédagogie humaniste
- Un cadre, une éthique, des valeurs.

Je reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Au plaisir de vous accueillir

Bien sincèrement

Michèle Freud

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualité a été délivrée au titre des catégories :ACTION DE FORMATION

La certification *Qualiopi* vous garantit la qualité de nos formations dispensées

fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Les formations sont susceptibles d'être prises en charge par le Fifpl pour les professions libérales

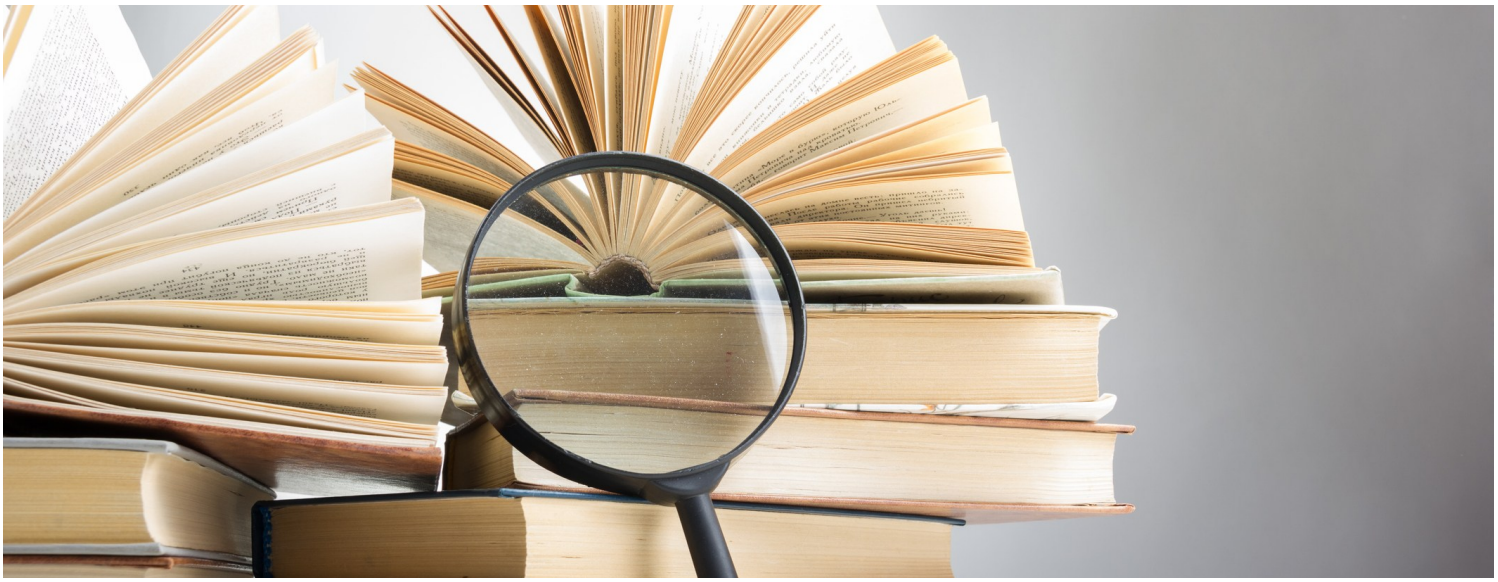

SPÉCIALISATION

Praticien en thérapies brèves et sophrothérapeute

La formation de Praticien en thérapies brèves et de sophrothérapeute est une approche intégrative utilisant des techniques provenant de différents champs et cadres de référence. Elle permet de découvrir des pratiques et concepts en psychologie, psychopathologie clinique, psychanalyse, hypnose et thérapie comportementale et cognitive. La sophrothérapie permet d'introduire le corps dans une dimension analytique, afin de l'ouvrir à une écoute intérieure et d'activer le processus thérapeutique.

Le praticien en thérapie brèves et sophrothérapeute aidera la personne à clarifier ou à rechercher les causes de son mal-être, à comprendre la mécanique des difficultés, leur point d'origine, sans toutefois s'y enfermer, pour orienter la démarche vers des facteurs de stabilisation émotionnelle et d'équilibre psychologique.

> Objectif de la formation

– Étendre ses connaissances en psychopathologie clinique
– Étudier des pratiques pour mieux prendre en charge les traumatismes divers
– Approfondir les pathologies de dépendance, les troubles du comportement, de l'attachement, les troubles anxieux, le stress post-traumatique et les somatisations
– Accroître ses compétences en termes d'accompagnement et d'écoute
– Acquérir de nouveaux outils concrets et pratiques utilisables dans de nombreux cas de figure
– Développer des connaissances théoriques et des pratiques dans les différents domaines de la psychopathologie et psychotraumatologie
– Découvrir des techniques innovantes en psychothérapie et en neurosciences.

A la fin de ce programme de formation, les participants seront capables de mettre en place un accompagnement thérapeutique adapté aux différentes thématiques abordées tout au long du cycle.

100 % de satisfaction depuis sa création en 2010

FICHE TECHNIQUE

DATES

Du 30/1/2027
au 12/3/2028

DURÉE

120 h 30

LIEU

Présentiel ou Visioconférence ou alternance

TARIFS

Particuliers : 2 820 €

Entreprises ou autre prise en charge : 3 200 €

EFFECTIF

6 à 18 personnes

DÉLAI D'ACCÈS

Jusqu'à 8 jours avant le début du cursus.
Les inscriptions tardives pourront être reportées à la session suivante.

HORAIRES

9 h à 13 h

14 h à 17 h 30

> Public concerné et pré-requis

- Les sophrologues en exercice, désireux d'étendre leurs connaissances et de parfaire leur formation de base, dans l'optique d'acquisition de nouvelles compétences
- Les sophrologues ayant terminé leur cursus (quelle que soit l'école) et souhaitant continuer à se former
- Les professionnels de la santé et de l'accompagnement dans la relation d'aide.
- Les personnes en reconversion professionnelle ayant acquis *a minima* les bases de la sophrologie

L'école accueille des personnes en situation de handicap et s'engage à tout mettre en œuvre pour adapter la formation en conséquence

> Moyens pédagogiques et modalités d'évaluation

Ateliers pratiques, exposés théoriques, démonstrations et études de cas cliniques. L'évaluation des acquis est faite lors de chaque cours par le questionnement interactif sur la pratique, l'observation des stagiaires en situation et un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

> Supports pédagogiques

– Documents pédagogiques (bibliographies, vidéos)
– Cours envoyés avant et complément après chaque module de formation.

> Formateurs

Michèle BATTISTA, pédopsychiatre, Centre d'Évaluation Pédiatrique du Psychotraumatisme, C.H.U Pédiatrique Lenval à Nice
Claude CHATILLON, psychothérapeute, sophrothérapeute et hypnothérapeute
Michèle FREUD, psychothérapeute, sophrothérapeute, praticienne EMDR, formée en psychotraumatologie et hypnothérapeute
Jean Didier de SAINT-FLORENT, docteur en médecine, dermatologue, psychosomaticien, diplômé en médecine chinoise
Valérie SCOGLIO, psychologue clinicienne, sophrothérapeute et hypnothérapeute.

> Validation de la formation

Un certificat de spécialisation de Praticien en thérapies brèves et Sophrothérapeute sera remis au participant à la fin de sa formation et de ses supervisions. Ce certificat est soumis à la validation du nombre d'heures de formation requis se répartissant comme suit :
– la formation de base de 112 h 30
– 4 h d'ateliers pratiques en distanciel
– la rédaction et la supervision individuelle des cas cliniques en fin de formation 4 h
Soit 120 h 30
Le participant devra, lors de ces supervisions, présenter des cas pratiques et démontrer son aptitude à la maîtrise des outils enseignés lors de sa formation.
Il s'engage, au moment de la remise de son certificat, à :
– pratiquer les techniques apprises dans les limites strictes de ses compétences, dans le respect des cadres légaux et déontologiquement en vigueur, et en dehors de tout cadre médical –sauf pour les participants disposant eux-mêmes de qualifications légales requises (médecins, psychologues, ect.)
– transmettre son savoir dans le respect de l'éthique dispensée tout au long de sa formation
– poursuivre ses supervisions durant sa pratique
– signer et respecter le code de déontologie de l'École.

>Conditions d'inscription

Les inscriptions sont prises en compte accompagnées :
– du bulletin d'inscription dûment rempli et signé
– d'un C.V. actualisé
– du chèque d'acompte de 180 €.
A réception du bulletin d'inscription, un entretien en visioconférence vous sera proposé afin de faire plus ample connaissance.

>Modalités de règlement

Les frais de la formation peuvent être pris en charge soit à titre personnel, soit dans le cadre d'une convention d'entreprise ou d'organisme. Le coût du cycle de spécialisation s'élève :

– Pour les particuliers à 2 820 €
Le montant de la formation est à régler le premier jour de la formation et peut être échelonné sans frais : règlement sous forme de 12 mensualités de 220 €, déduction faite de l'acompte de 180 €.
D'autres échelonnements de règlement sont susceptibles d'être envisagés, nous consulter à ce titre.

– Pour les entreprises et organismes à 3 200 €
Dans le cadre d'une prise en charge par un organisme, nous consulter.

> Logistique (Repas et hébergement)

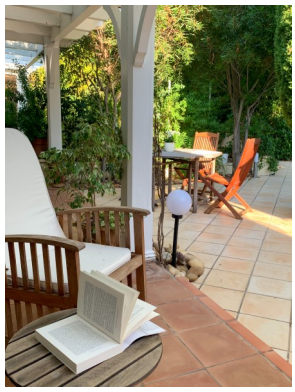

Le prix de la formation s'entend hors repas et hébergement.
Une liste d'hébergements peut être fournie sur demande.

> Lieu

La formation se déroule dans un cadre verdoyant et serein, proche de la mer, particulièrement propice à l'enseignement et l'expérimentation des pratiques.
En raison de la crise sanitaire, des mesures seront prises pour assurer la formation en visioconférence, et aussi en alternance Visio/Présentiel.

Un plan d'accès et toutes informations utiles vous seront communiqués sur demande.

PROGRAMME ET CALENDRIER

COURS 1 - 2 JOURS — 30/1 ET 31/1/2027

Les dépendances :

La sophrothérapie appliquée aux conduites addictives :

– Les troubles du comportement alimentaire :
anorexie, boulimie

– Les dépendances :
alcool, jeu, tabac, toxicomanie, sexualité

– La dépendance affective

L'hypnose pratique dans les thérapies brèves

Démonstrations et ateliers pratiques

COURS 2 - 2 JOURS — 20-21/3/2027

Psychopathologie clinique 1 :

Comment intervenir dans Les troubles de la personnalité et Les troubles de l'humeur

Analyse de cas pratiques

Déontologie du praticien :

Le cadre et l'éthique

COURS 3 - 3 jours — 21-22-23/5/2027

Psychopathologie clinique 2 :

Les troubles anxieux généralisés

Les pratiques pour les gérer

Les phobies et les tocs

Analyse de cas

Les états de stress aigus

Le stress post-traumatique

Les techniques de stabilisation

Ateliers pratiques et analyse de cas

COURS 4 - 2 jours — 11-12/9/2027

Psychopathologie clinique 3 :

Les troubles de l'attachement

L'attachement aux différents stades de la vie

La transmission transgénérationnelle

Attachement et psychanalyse

Neurosciences et attachement

Illustrations cliniques et vidéos

Traumatisme et attachement

Psychotraumatologie et états dissociatifs

L'apport psychocorporel et la stabilisation

Ateliers pratiques et études de cas

COURS 5 - 2 JOURS — 20-21/11/2027

Psychosomatique :

Le processus de somatisation

Le sens du symptôme

Traumatisme et somatisations :

Prise en charge : Plan de traitement

La théorie polyvagale

Ateliers pratiques

COURS 6 - 2 JOURS — 15-16/1/2028

Prise en charge en thérapies brèves et sophrothérapie 2

La sophro onirie et les rêves

La sophromnésie

Le pont d'affect

Démonstrations

Ateliers pratiques et analyse de cas cliniques

COURS 7 - 2 JOURS — 11-12/3/2028

Prise en charge en thérapies brèves et sophrothérapie 3 :

La sophro analyse, suite

L'hypnothérapie

La trousse de secours du praticien en thérapies brèves :

Des outils orientés « solution » issus de différents courants de la psychothérapie (EMDR, ICV, Eco-Méditation, etc…)

La protection du praticien en thérapies brèves

Pratiques et études de cas cliniques.

SE SPÉCIALISER

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Acceptation des conditions générales

L'inscription à toute action de formation implique l'acceptation sans réserve par le participant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

2. Inscription

Modalités d'inscription : Toute inscription est prise en compte dans la mesure où elle est accompagnée du bulletin d'inscription dûment complété, des documents demandés, d'une confirmation de démarche ou de prise en charge par l'OPCA ou l'entreprise. Les inscriptions sont possibles par courriel sur notre site internet www.michelefreud.com. Le nombre de place étant limité, les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre chronologique de réception, (à concurrence du nombre de places disponibles). Dans le cas où une session serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, Michèle Freud Formations s'engage à en informer le postulant dans les plus brefs délais. Toute situation de handicap passagère ou permanente peut être discutée avec notre équipe pédagogique pour trouver une solution adaptée afin de participer à la formation dans les meilleures conditions.
Confirmation d'inscription : Après la validation du dossier d'inscription, un contrat (ou une convention) en double exemplaire vous seront adressés. Ce document validant l'inscription devra être retourné signé par retour du courrier ou par courriel.
Le candidat s'engage à signaler toutes difficultés à se déplacer et à suivre la formation nécessitant un aménagement particulier par l'organisme de formation.

3. Programme de l'action de formation

Le programme de l'action de formation, ses objectifs, sa durée, ses modalités d'inscription, le lieu de formation, le nom des intervenants, les modalités de validation sont décrits dans le dossier de présentation de l'action de formation et sur notre site internet : **www.michelefreud.com.** Ils seront repris dans le contrat ou la convention de formation envoyé(e) au participant.

4. Tarifs

Les prix indiqués sur les programmes d'enseignement sont indiqués en euros et non soumis à la T.V.A. Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge du participant et sous sa responsabilité.
Échéances du paiement
* Inscription à titre individuel : le règlement des formations s'effectue sous forme d'un acompte versé après le délai de rétraction (10 jours après la signature du contrat) et le solde au premier jour de la formation. Pour les formations de longue durée, l'ensemble des chèques devra être remis le premier jour de la formation.
* Inscription au titre de la formation continue : le règlement des cursus de formation s'effectue au fur et à mesure du déroulement des différentes étapes du cursus sauf autres modalités conclues expressément entre Michèle Freud Formations et l'OPCA.

5. Résiliation

Du fait de l'organisme de formation :
Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, Michèle Freud Formations devra rembourser au stagiaire les sommes indûment perçues de ce fait (article L 6354-1 alinéa 1 du code du travail).
Dédommagement, réparation ou dédit :
En cas d'annulation par l'organisme de formation, le participant ne pourra exiger quelque montant que ce soit à titre d'indemnité ou tout autre motif. Le montant versé lui sera intégralement restitué.
Du fait du participant :
Si l'annulation intervient au minimum 21 jours avant le début de la session par lettre recommandée dûment circonstanciée, le montant versé pourra être réparti sur une autre formation, majoré de 100 € pour l'entretien préliminaire et les frais de dossier, (l'acompte versé ne pouvant faire l'objet d'aucun remboursement). Dans la mesure où le désistement interviendrait après 21 jours, l'acompte demeurera acquis à l'École.

– Si le participant est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et constatée et adressée par lettre recommandée avec AR au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session, le contrat de formation professionnelle sera résilié. Dans ce cas, l'école facturera 50 % du montant de la formation. L'acompte sera conservé par l'École.

– En cas d'annulation par le participant, par lettre recommandée avec A.R. moins de 10 jours avant le début de la session, l'École se réserve le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix de la formation à titre de dédit.

– Si le participant est interrompu en cours de formation du fait d'un cas de force majeure* dûment reconnu et constaté et adressé par lettre recommandée avec A.R. dans les trois jours de l'interruption, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. L'acompte versé sera conservé par l'école majoré d'un montant de 300 € pour frais de dossier. Quel que soit le module de formation, en cas d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, constatée et prouvée, le participant sera redevable de l'intégralité du montant de la formation. L'acompte sera conservé par l'école.

*Force majeure : La force majeure s'entend de tout événement extérieur, irrésistible et imprévisible empêchant l'une des parties d'exécuter les obligations mises à sa charge au titre du contrat ou rendant l'exécution desdites obligations déraisonnablement onéreuses. Sont notamment considérées comme cas de force majeure, les grèves ou conflits de travail chez l'une des parties, chez un fournisseur ou chez un opérateur national (en France ou à l'étranger), les incendies, inondations et autres catastrophes naturelles, la défaillance d'un opérateur national (en France ou à l'étranger) ou d'un fournisseur d'accès à Internet ou la modification de toute réglementation applicable à l'exécution du contrat et en rendant l'exécution impossible ou déraisonnablement onéreuse. Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de retards ou de non-exécution résultant d'un cas de force majeure.

6. Validation de la formation

Les conditions de validation de la formation sont prévues dans le dossier de présentation de l'action de formation, sur notre site internet **www.michelefreud.com** et reprises dans le contrat ou la convention de formation proposé au participant.

7. Propriété intellectuelle

Les termes ou dénominations Michèle Freud Formations sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle. Michèle Freud Formations reste détentrice de tous les droits de propriété intellectuelle, droits inhérents à la conception de la formation (documents, articles, communications, logiciels, réalisation matérielle, etc.). Le participant ne pourra faire aucun usage autre que strictement personnel des produits issus de la conception de la formation.

8. Attribution de compétence juridictionnelle en cas de litige

Les relations juridiques entre Michèle Freud formations et le participant ou l'entreprise dont il dépend sont régies par le droit français. En cas de contestation entre les parties, et faute d'avoir trouvé un accord amiable, seul le Tribunal de Commerce de Fréjus est reconnu compétent lorsque le litige relève de la compétence matérielle du Tribunal de Commerce.